

ASSEMBLEE GENERALE
Salle des fêtes de Rouvrel
Mercredi 20 Octobre 2010 – 18 h 30

M. LECLABART remercie M. LEROY pour la mise à disposition de sa salle des fêtes et lui laisse la parole pour un mot de bienvenue. Il agit de même pour M. GRUBIS dont l'intervention a été sollicitée par la CCVN.

Il fait part des excuses de Mrs. DUBOIS et BARRE

Appel : le quorum est atteint – 51 présents – 10 pouvoirs – 6 absents / excusés

Délibérations diverses

Marché « déchetterie » :

Monsieur LECLABART rappelle que la CCVN a lancé un appel d'offre concernant le marché de la déchetterie. Il précise que ce dernier regroupe trois marchés qui arrivaient à terme :

- La déchetterie et les mini déchetteries (VEOLIA)
- Les déchets verts (SOREL)
- Les déchets dangereux des ménages (SITA)

Monsieur le Président signifie que le nouveau marché a été divisé en 8 lots distincts pour une meilleure concurrence :

- Lot 1 : Tout venant
- Lot 2 : Déchets verts
- Lot 3 : Carton
- Lot 4 : Fer
- Lot 5 : Batteries
- Lot 6 : Bois
- Lot 7 : Pneu
- Lot 8 : Déchets Dangereux des Ménages

Monsieur LECLABART indique qu'à chacun des lots correspondra un nouveau marché ; ces derniers étant conclus pour une durée de 3 ans reconductible 1 année supplémentaire, avec date de prise d'effet au 1^{er} novembre 2010.

M. BLIN prend comme appui le lot n°2 – déchets verts- pour expliquer le travail réalisé par la commission d'appel d'offres et les services administratifs :

- ouverture des plis et analyse de la recevabilité des candidatures
- analyse des offres en fonction des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation.
- choix des adjudicataires.

M. LECLABART souligne que ces consultations sont très fortement réglementées et que le Code des Marchés Publics est intransigeant sur le fait de devoir respecter l'équité des candidats. Il précise que ces consultations sont de plus en plus souvent soumises à recours. Il est donc impératif que le travail de la commission soit irréprochable.

A l'issue de cette présentation, il est fait état à l'assemblée des entreprises retenues par la commission d'appel pour chacun des lots :

Lot 1 : Tout venant	Véolia propreté
Lot 2 : Déchets verts	Véolia propreté
Lot 3 : Carton	Véolia propreté
Lot 4 : Fer	Véolia propreté
Lot 5 : Batteries	Normand
Lot 6 : Bois	Ecobois
Lot 7 : Pneus	Non attribué
Lot 8 : Déchets Dangereux des Ménages	Métostock environnement

Monsieur BEAUMONT regrette que la commission se soit réunie pour prendre connaissance des coûts proposés par le SIRTOM du Santerre alors même que ceux issus de cette consultation n'étaient pas encore connus.

Mme MAILLARD souhaite connaître les dispositions reprises dans le contrat permettant une évacuation en temps des points d'apports volontaires de déchets verts. M. LECLABART précise que le contrat à venir reprend sur ce point les mêmes dispositions que le précédent marché, à savoir une évacuation dans un délai maximum de 48 h à compter de la date à laquelle la demande écrite a été transmise au prestataire. Il est rappelé que les demandes peuvent émaner des communes et / ou de la CCVN.

Pour plus de clarté, il est décidé que la CCVN centralisera les demandes émanant des communes pour ensuite les transmettre au prestataire. M. LECLABART précise qu'un mail sera envoyé à chaque commune lui expliquant la marche à suivre pour que tout ce déroule dans les meilleures conditions.

A l'issue des débats après délibération, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer l'ensemble des marchés faisant suite à cette consultation.

- Abstention : 2
- Pour : 59

SAPI Habitat : demande de transfert de garantie d'emprunt au profit de la Maison du Cil

M. LECLABART rappelle que la société SAPI Habitat a construit en 2002 puis en 2006 dans le prolongement de la cité SNCF à Ailly sur Noye 34 logements à vocation sociale. Il indique que cette dernière vient de revendre à un autre bailleur social, la maison du cil, l'ensemble de ce parc immobilier.

Monsieur le Président explique que pour réaliser cette opération, la société SAPI HABITAT avait contracté auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations différents prêts. La CCVN avaient à l'époque décidé de garantir la totalité de ces derniers.

M. BLIN détaille l'ensemble de ces prêts :

- SAPI Tranche 1 (projet de 2001 - 18 logements)			
- PLUS	108 864 €	50 ans	3.45%
- PLAI	59 939 €	35 ans	2.95%
- PLUS	649 244 €	35 ans	3.45%
-SAPI Tranche 2 (projet de 2006 – 16 logements)			
- PLUS Foncier	309 164 €	50 ans	3.75%
- PLUS	1 224 559 €	40 ans	3.75%

A l'issu des débats, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de procéder au transfert de ces garanties d'emprunt concédées à la société SAPI HABITAT au profit de la MAISON DU CIL.le Président à signer le transfert de cette garantie d'emprunt.

- Autorise son Président à pourvoir aux démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Dossiers en cours – Etat d'avancement

TUBESCA 2010

Monsieur LECLABART fait le point sur l'état d'avancement de ce dossier.

Travaux : L'ordre de service à l'entreprise a été signé le 17 septembre dernier après que le protocole lié à la dépollution du site Tubesca actuel ait été entériné. Les travaux ont réellement débuté le 20 septembre.

M. BLIN indique que le planning opérationnel a été recalé et permet d'entrevoir une livraison de la plateforme pour le 31 décembre prochain. Il précise que la date de livraison avait initialement été fixée au 15 novembre. Les conditions de mise en œuvre de la consolidation de la plateforme expliquent ce différé.

L'achèvement des travaux est quant à lui prévu pour le 2^{ème} trimestre 2011.

Financement

M. LECLABART précise que le plan de financement reste inchangé c'est-à-dire conforme à celui voté en juillet dernier.

Vente / cession des terrains :

- Le protocole de dépollution concernant le site de production actuel de la société Tubesca a été signé le 17 septembre dernier. Il précise que Tubesca:

- assumera ses obligations légales en matière de dépollution, à savoir une dépollution pour un usage identique à celui actuel.
- S'engage à financer le cas échéant le coût d'une dépollution permettant un usage futur du site en habitation.

- Le compromis de vente du site actuel est en cours de finalisation, la signature est prévue sous quinzaine pour un montant de 750 000 €.

- Le compromis de vente du terrain de la zone d'activité a été signé le 12 octobre dernier au prix de 5 € le m2.

Autres démarches :

- La convention avec le CG 80 pour la création du tourne à gauche a été signée.
- Les demandes de raccordement aux réseaux publics ont été gérées ; seule l'extension des réseaux électriques reste en suspend.

ZAC du Val de Noye

M. GRUBIS reprécise les limites de la ZAC et rappelle son découpage en 3 phases opérationnelles. Il fait état des étapes restant à franchir pour aboutir dans ce dossier :

- validation du cahier des prescriptions architecturales et paysagères

- approbation du dossier loi sur l'eau
- la consultation du maître d'œuvre et le déroulement des études jusqu'au choix de l'entreprise qui aura à réaliser les travaux de la tranche 1 (terrain situé derrière la société COTTINET).
- approbation du dossier de réalisation : ce dernier intégrera notamment les éléments techniques et financiers liés à la viabilisation des terrains. La mise au vote de ce dossier interviendra à l'issue de l'approbation par la commune d'Ailly de son PLU, c'est-à-dire d'ici un an.
- la réalisation des travaux de la 1^{ère} tranche opérationnelle et l'approbation de son plan de financement.

M. LEROY souhaite que cette zone d'activités artisanales puisse également accueillir quelques activités commerciales de manière à satisfaire à des demandes qui ne pourraient l'être sur le projet de reconversion du site Tubesca. Mme MARCEL indique qu'en l'état actuel d'avancement des dossiers du PLU et de la ZAC, seules des activités artisanales ou équivalentes sont prévues sur la future ZAC, le développement commercial se voulant localisé au centre ville et à terme au sud de la commune.

Mrs. DELATTRE et GRUBIS précisent que le mixage entre des activités commerciales et artisanales n'est pas une bonne chose en soi ; de nombreux exemples en attestent.

Monsieur LECLABART explique qu'un point régulier sera établi sur les avancées de ce dossier.

ZAC du Bosquel

M. GRUBIS indique que ce dossier avance lentement compte tenu des incertitudes existant au sujet de la réforme de la taxe professionnelle mais aussi des problématiques restant à lever ;

- alimentation en eau potable de la zone.
- approbation du PLU du Bosquel
- portage de l'opération

Il signifie que le diagnostic archéologique démarrera début novembre 2010.

Mise en sécurité des Vestiges du Château de Folleville

L'opération inscrite au BP 2010 a démarré ; les travaux d'échafaudage sont réalisés et l'entreprise de tailles de pierre interviendra à compter du 18 octobre prochain pour une durée de 8 à 9 mois.

Plan d'équipement des écoles en TBI

M. BLIN fait un point sur les écoles déjà équipées puis revient sur les classes à équiper cette année (Jumel, Dommartin, Chaussoy, Sourdon et Ailly) conformément à la décision prise lors du conseil communautaire du 24 juillet dernier.

Il précise que le matériel est commandé, que la livraison et l'installation sont programmées pour la 2^{ème} semaine des vacances de la Toussaint. Il rappelle que les communes sont chargés de réaliser au préalable les travaux de câblage.

Dossier structures sportives : étude « requalification » - terrain football (convention – terrain d'entraînement)

M. LECLABART indique que :

- les conventions permettant l'utilisation par le club de football d'Ailly des terrains de Sourdon et de Guyencourt sont à la signature des parties et que les travaux prévus sur ces mêmes équipements sont d'ores et déjà réalisés ou en cours (éclairage du stade de Sourdon)
- l'aménagement du nouveau terrain d'entraînement destiné à palier à la disparition du terrain du stade SNCF est en cours.
- la reprise de l'étude relative à la requalification des installations du stade municipal se fera prochainement permettant un rendu définitif pour la fin de cette année.

Questions diverses :

Présentation étude financière

C. DE CAFFARELLI présente un 1^{er} rendu de l'étude financière réalisée à la demande de Mr. LECLABART. Cette dernière se décline suivant 3 axes :

- les relations financières existantes entre la CCVN et ses communes membres
- l'impact de la réforme fiscale liée à la disparition de la Taxe Professionnelle
- une étude de cas concret correspondant à celui de la société Tubesca.

Mrs LECLABART et DE CAFFARELLI précisent bien, notamment concernant les points 2 et 3, que ces informations sont données à titre purement indicatif étant attendu que les mesures liées à la réforme fiscale ne sont pas encore entérinées et que les informations recensées évoluent jour après jour.

Informations aux communes :

M. BLIN indique aux communes qu'elles ont été ou qu'elles seront prochainement destinataires de divers courriers. Il compte sur leur compréhension pour que ces dernières répondent rapidement.

- Fiche / projet - schéma de service de l'ADUGA
- Questionnaire mise en accessibilité de l'équipement public et foncier communal
- Convention pour fonds de concours au fonctionnement des écoles
- Convention pour prise en charge des dépenses des fournitures scolaires et projets pédagogiques
- Voirie : courrier pour demande de salage des RD en aggro

A. SURHOMME demande à disposer des dates de conseil communautaire dès que ces dernières sont arrêtées. M. LECLABART répond favorablement à cette sollicitation. Un courriel sera envoyé en ce sens aux délégués qui ne fera pas obligatoirement mention du lieu de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.